

# Conditions de location d'une exposition

## BENEFICIAIRES

Tout public : Etablissements scolaires, associations, communes, groupements intercommunaux, entreprises, offices de tourisme et syndicats d'initiatives, maisons de retraites....

## PROCEDURES DE RESERVATION

Du mardi au samedi, contacter la Maison de Loire du Loiret pour connaître la disponibilité de l'exposition qui vous intéresse. Il vous suffira ensuite de retourner la convention de location transmise par la Maison de Loire, accompagnée d'une caution. Une confirmation écrite vous sera alors renvoyée.

## MODALITES TECHNIQUES ET ASSURANCES

Le transport, l'installation, le démontage et le retour des expositions sont à la charge de l'organisme loueur. Ce dernier s'engage pendant toute la durée du prêt, à assurer la surveillance de l'exposition.

La Maison de Loire décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, pertes, etc.. du jour du retrait au moment du retour. Il appartient au loueur, de contracter une assurance.

## MODALITES FINANCIERES

*Pour les scolaires :*

- Première semaine : 50€
- Semaine supplémentaires : 30€

*Pour les associations et autres structures :*

- Première semaine : 140€
- Semaine supplémentaire : 80€
- Un mois : 340€

## ANIMATIONS

La Maison de Loire du Loiret propose également des sorties sur le thème de votre choix, accompagnées par des animateurs nature . Ces sorties « à la carte » sont réalisables à pied, à vélo ou en canoë. La durée des sorties varie d'une demi-journée à un week-end (voire plus) avec possibilité d'hébergement.

Quelques exemples de sorties :

Le castor d'Europe, les oiseaux de Loire, la flore des bords de Loire, les traces et indices de la faune, les crues de Loire, la marine de Loire.... et bien d'autres thèmes à découvrir en famille, entre amis, entre collègues ...

